



Conthey, le 1^{er} septembre 2007

Règlement pour abonné

1. La ludothèque est une association à but non lucratif dont la gestion est entièrement assurée par une équipe de ludothécaires bénévoles.
2. **Ouvertures:** Lundi de 16h30 à 18h30 / Jeudi 17h00 à 19h00
3. La finance d'inscription est fixée à Fr. 20.-- par famille. Elle permet de louer des jeux pendant une année entière, la location des jeux va de 0,50 ct à Fr. 6.--
4. La durée du prêt est de deux semaines. Une amende forfaitaire de Fr. 2.-- par jeu et par semaine de retard sera perçue.
5. Pour un jeu perdu ou détérioré, il peut être exigé un dédommagement allant jusqu'à la valeur à neuf. En cas de perte d'une pièce ou d'un mode d'emploi une amende de Fr. 1.-- à 2.-- sera encaissée.
6. Nous vous prions de contrôler les jeux et de signaler tous problèmes dans les 24 h. au N° 078 858 49 64.
7. Soyez **soigneux**. Restez **propre**, ne cassez pas les jeux, n'y faites pas de marques et rendez-les **complets** !
8. Le groupe ludothèque décline toute responsabilité en cas d'accident pouvant résulter de l'utilisation des jeux prêtés.

Votre ludothèque